

Distribution : limitée

ED/BIE/CONFINTED 48/5  
Genève, le 28 novembre 2008  
Original : anglais

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR  
L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

## CONFÉRENCE INTERNATIONALE DE L'ÉDUCATION

Quarante-huitième session

Centre international de conférences  
Genève, 25-28 novembre 2008

« L'ÉDUCATION POUR L'INCLUSION : LA VOIE DE L'AVENIR »



CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DE LA 48<sup>e</sup> SESSION  
DE LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE DE L'ÉDUCATION (CIE)



## CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DE LA 48<sup>e</sup> SESSION DE LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE DE L'ÉDUCATION (CIE)

Réunis pour la 48<sup>e</sup> session de la Conférence internationale de l'éducation (Genève, 25-28 novembre 2008), nous, ministres de l'éducation, chefs de délégation et délégués de 153 États membres, avons, aux côtés de représentants de 20 organisations intergouvernementales, 25 ONG, fondations et autres institutions de la société civile, participé à des débats constructifs et stimulants sur le thème « L'éducation pour l'inclusion : la voie de l'avenir ».

A l'issue de nos travaux, les participants ont rappelé l'article 26 de la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies qui stipule que toute personne a droit à l'éducation. Nous affirmons qu'une éducation inclusive de qualité pour tous est essentielle pour assurer le développement humain, social et économique.

Nous estimons d'un commun accord que les gouvernements, à l'instar de tous les autres acteurs sociaux, ont un rôle important à jouer lorsqu'il s'agit de dispenser une éducation de qualité pour tous, et, ce faisant, devraient reconnaître qu'il est essentiel de disposer d'un concept élargi de l'éducation pour l'inclusion qui soit capable de répondre aux divers besoins de tous les apprenants et soit à la fois pertinent, équitable et efficace.

Toutes les prévisions portent à croire que la crise financière mondiale aura des répercussions disproportionnées sur les pauvres, qui sont les moins responsables de cette situation. Dans ce contexte, nous réaffirmons l'importance de l'éducation pour l'inclusion pour lutter contre la pauvreté, pour améliorer la santé, les revenus et les moyens d'existence. Par conséquent, en dépit de la crise financière mondiale actuelle, nous insistons sur le fait qu'il faut accorder la plus haute priorité au financement de l'éducation et ne pas se servir de cette crise financière pour justifier une réduction des ressources consacrées à l'éducation aux niveaux tant national qu'international.

Nous appuyant sur les résultats des neuf réunions préparatoires et des quatre conférences régionales sur l'éducation pour l'inclusion organisées par le Bureau international d'éducation de l'UNESCO, et en nous fondant sur les résultats des sessions plénières et des délibérations des ateliers de la présente Conférence, nous lançons un appel aux États membres pour qu'ils adoptent l'approche de l'éducation pour l'inclusion lors de la conception, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des politiques éducatives, comme moyen d'accélérer davantage la réalisation des objectifs de l'Éducation pour tous (EPT) et de contribuer ainsi à l'édification de sociétés mieux intégrées. Dans ce but, il est possible d'envisager le concept élargi d'éducation pour l'inclusion comme un principe directeur général visant à renforcer l'éducation pour le développement durable et l'apprentissage tout au long de la vie pour *tous*, ainsi que l'accès égal de toutes les classes de la société à des possibilités d'apprentissage, de manière à mettre en œuvre les principes de l'éducation pour l'inclusion.

Par conséquent, nous **recommandons** à tous les États membres de:

### I. Approches, orientations et contenu

1. Reconnaître que l'éducation pour l'inclusion est un processus à long terme qui vise à offrir une éducation de qualité pour tous, en respectant la diversité et les différents besoins et capacités, les caractéristiques et les attentes des élèves et des communautés en matière d'apprentissage, et en éliminant toute forme de discrimination.

2. Traiter comme des priorités l'inégalité sociale et les niveaux de pauvreté car ils constituent des obstacles majeurs à la mise en œuvre des politiques et des stratégies relatives à l'éducation pour l'inclusion, et aborder ces problèmes dans le cadre de politiques intersectorielles.
3. Promouvoir des cultures et des environnements scolaires adaptés aux enfants, propices à un apprentissage efficace et inclusif pour tous, sains et protecteurs, attentifs à l'égalité entre les sexes, et encourager le rôle actif et la participation des apprenants eux-mêmes, de leurs familles et de leurs communautés.

## **II. Politiques du secteur public**

4. Rassembler et utiliser les données pertinentes concernant les exclus de toutes catégories afin d'améliorer les politiques et réformes éducatives visant à leur inclusion et concevoir des mécanismes de suivi et d'évaluation nationaux.
5. Considérer comme judicieuse la ratification de toutes les conventions internationales ayant un rapport avec l'inclusion, et notamment la Convention relative aux droits des personnes handicapées adoptée en décembre 2006.
6. Dispenser une éducation compte tenu de l'intérêt général et renforcer la capacité des gouvernements d'orienter, de promouvoir et d'assurer le suivi de la mise en œuvre d'une éducation équitable de haute qualité, en étroite collaboration avec la société civile et le secteur privé.
7. Développer des politiques qui apportent un soutien éducatif aux différentes catégories d'apprenants afin de faciliter leur développement dans des écoles ordinaires.
8. Considérer la diversité linguistique et culturelle dans la salle de classe comme une ressource précieuse et promouvoir l'utilisation de la langue maternelle pendant les premières années de scolarisation.
9. Encourager les acteurs de l'éducation à concevoir de véritables cadres curriculaires à partir de la petite enfance, tout en adoptant une approche souple permettant de prendre en compte les besoins et les situations à l'échelon local et de diversifier les pratiques pédagogiques

## **III. Systèmes, liens et transitions**

10. Assurer la participation et la consultation de toutes les parties prenantes dans les processus de prises de décision, étant donné que la responsabilité générale de la promotion de l'inclusion implique l'engagement actif de tous les acteurs sociaux, le gouvernement ayant un rôle directeur et régulateur, conformément, le cas échéant, à la législation nationale.
11. Renforcer les liens entre les écoles et la société de manière à permettre aux familles et aux communautés de participer et de contribuer au processus éducatif

12. Mettre au point des programmes de protection et d'éducation de la petite enfance (PEPE) qui promeuvent l'inclusion, ainsi que des mécanismes de détection et d'interventions précoces en ce qui concerne le développement global de l'enfant.
13. Renforcer l'utilisation des TIC afin de garantir un accès plus large aux possibilités d'apprentissage, notamment dans les zones rurales, éloignées et défavorisées.
14. Fournir la possibilité d'acquérir une éducation non formelle de haute qualité qui conduise à la reconnaissance formelle des compétences acquises dans des structures non formelles.
15. Accroître les efforts visant à réduire l'analphabétisme en tant que mécanisme d'inclusion, compte tenu du rôle important que les parents instruits peuvent avoir dans l'éducation de leurs enfants.

#### **IV. Apprenants et enseignants**

16. Renforcer le rôle des enseignants en s'efforçant d'améliorer leur statut et leurs conditions de travail et mettre au point des mécanismes permettant de recruter des candidats valables et de retenir les enseignants qualifiés ouverts aux différentes exigences en matière d'apprentissage.
17. Former les enseignants en leur donnant les compétences et les matériels appropriés pour enseigner à des groupes d'élèves différents et répondre aux divers besoins d'apprentissage des apprenants au moyen de méthodes telles que le développement professionnel au niveau de l'école, la formation initiale relative à l'inclusion, et un enseignement attentif au développement et aux points forts de chaque apprenant.
18. Renforcer le rôle stratégique de l'enseignement supérieur dans la formation initiale et continue des enseignants pour ce qui concerne les pratiques de l'éducation inclusive, notamment en fournissant des ressources suffisantes.
19. Encourager les travaux de recherche novateurs portant sur les méthodes d'enseignement et d'apprentissage en matière d'éducation pour l'inclusion.
20. Doter les administrateurs des écoles des compétences nécessaires pour répondre de manière efficace aux divers besoins de tous les apprenants et promouvoir l'éducation pour l'inclusion dans leurs établissements.
21. Prendre en considération la protection des apprenants, des enseignants et des établissements scolaires en période de conflit.

#### **Coopération internationale**

22. Reconnaître le rôle de chef de file de l'UNESCO dans le domaine de l'éducation pour l'inclusion, par le biais des actions suivantes :
  - Encourager les échanges et la diffusion des bonnes pratiques ;
  - Fournir aux pays, sur demande, des conseils concernant la manière dont ils peuvent élaborer et mettre en œuvre les politiques d'éducation pour l'inclusion ;

- Encourager la coopération Sud-Sud et Nord-Sud-Sud en vue de la promotion de l'éducation pour l'inclusion ;
  - Encourager les efforts en vue d'augmenter les ressources consacrées à l'éducation, aussi bien au niveau national qu'international.
  - Fournir des efforts particuliers afin d'aider les Pays les moins avancés et les pays affectés par des conflits dans la mise en œuvre de ces recommandations.
23. Demander aux autres organisations internationales d'apporter également leur soutien aux États membres, en fonction des besoins, pour la mise en œuvre de ces recommandations.
24. Diffuser les Conclusions et recommandations adoptées à l'unanimité à la clôture des travaux de la quarante-huitième session de la CIE par les acteurs et les partenaires de la communauté éducative internationale, afin d'inspirer, de guider, de soutenir et de développer des politiques éducatives rénovées et résolument inclusives.